

Grenoble, le 18 septembre 2012

Service des ressources humaines

Affaire suivie par :

Gabrielle INGUSCIO ([gabrielle.inguscio@dr11.cnrs.fr](mailto:gabrielle.inguscio@dr11.cnrs.fr))

Anne LARTAUD ([anne.lartaud@dr11.cnrs.fr](mailto:anne.lartaud@dr11.cnrs.fr))

## Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'unité

### Objet : Le nouvel espace statutaire (NES)

Le décret portant modification du décret 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST intégrant les dispositions du NES a été examiné en conseil d'Etat le 28 août 2012. Il devrait être publié courant septembre avec une date d'effet au premier jour du mois suivant sa publication, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Les techniciens de la recherche verront leur carrière revalorisée et seront reclassés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 dans les trois nouveaux grades du corps des techniciens.

Les AI, 14<sup>ème</sup> échelon, seront intégrés dans le nouveau 14<sup>ème</sup> échelon des AI.

Le décret comporte donc des tableaux de reclassement dans les nouveaux échelons. Le grade des TCN demeure avec 13 échelons, le grade des TCS passe de 8 à 13 échelons et le grade des TCE passe de 7 à 11 échelons. Le corps des AI comportera désormais 16 échelons.

Les rémunérations seront calculées en fonction des nouvelles situations.

Le décret modifiera les conditions d'accès par la voie de la sélection professionnelle au grade de technicien de classe exceptionnelle et ouvrira une possibilité d'accès par cette même voie en technicien de classe supérieure.

Les campagnes de changement de grade (par sélection professionnelle et au choix TCS-TCE) et d'échelon accéléré (TCN, TCS, TCE et AI) seront reprogrammées (possibilités, promouvabilités, candidatures, organisation des épreuves, propositions des directeurs, jurys, classements régionaux, CAP ...) une fois seulement les reclassements terminés.

Je vous remercie d'informer les personnels de votre unité de ces nouvelles dispositions et de leurs incidences **en particulier pour la campagne de sélection professionnelle en cours**.

Le service des ressources humaines se tient à votre disposition pour tout complément d'information sur la présente campagne.

Le Délégué régional



Jérôme VITRE



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61